

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0 275

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix neuf décembre, à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 10 décembre 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE (arrivée à 20h28 lors de l'examen du point n°11), M. SANCHEZ, MME DODOTE (arrivée à 19h27 lors de l'examen du point n°3), MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h40 lors de l'examen du point n°14), M. TIENG, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE (arrivée à 19h32 lors de l'examen du point n°4), MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES (arrivée à 19h27 lors de l'examen du point n°3), M. MAYOULOU NIAMBA (arrivé à 19h22 pendant l'examen du point n°1), MME MONIER, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame NATALE	qui a donné pouvoir à Madame VICTOR (jusqu'au point n°10)
Madame DODOTE	qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG (jusqu'au point n°2)
Madame NAKACH	qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ (jusqu'au point n°13)
Madame NEDJARI	qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC
Madame CAMARA NDOMBELE	qui a donné pouvoir à Monsieur BARDET (jusqu'au point n°3)
Madame DAGUILLANES	qui a donné pouvoir à Monsieur DIOGO (jusqu'au point n°2)
Monsieur CALAMITA	qui a donné pouvoir à Madame BOUHENNI
Madame COLLETTE	qui a donné pouvoir à Monsieur ROSENMANN
Monsieur DRAMÉ	qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI

ABSENTS : MME PELLICOLI, Monsieur TEBALDINI, Madame THIRON

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain FONTAINE

Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA à 19h22 lors de l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Arrivée de Madame DODOTE à 19h27 lors de l'examen du point n°3 de l'ordre du jour.

Arrivée de Madame DAGUILLANES à 19h27 lors de l'examen du point n°3 de l'ordre du jour.

Arrivée de Madame CAMARA NDOMBELE à 19h32 lors de l'examen du point n°4 de l'ordre du jour.

Arrivée de Madame NATALE à 20h28 lors de l'examen du point n°11 de l'ordre du jour.

Arrivée de Madame NAKACH à 20h40 lors de l'examen du point n°14 de l'ordre du jour.

Point n° 2 : Avances sur subventions versées aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale – Budget 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07 février 2014 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2014,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07 février 2014 portant sur l'Attribution 2014 de subventions aux Associations et au Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2014 portant sur l'adoption de la Décision Modificative n°1 du Budget 2014,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2014 portant sur l'Attribution de subventions aux Associations, dans le cadre de la Décision modificative n°1 – Budget 2014,

CONSIDÉRANT *le souhait d'attribuer aux associations ayant à faire face à des charges de personnel, ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel, une avance sur subventions, avant le vote du Budget Primitif 2015, afin de participer à assurer leur fonctionnement,*

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, Á

DECIDE de procéder à l'attribution pour l'année 2015, d'avances de subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel, comme il suit :

SECTEUR	LIBELLE DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUE EN 2014	RATIO	PROPOSITION MONTANT AVANCE 2015	VOTE MONTANT AVANCE 2015
RESSOURCES HUMAINES	AMICALE DU PERSONNEL -65-6574/025	90 110.00	8/12	61 000.00	29 VOIX POUR (Mme DAGUILLANES ne participe pas au vote)
TOTAL		90 110.00		61 000.00	
ANIMATION	M.J.C./M.P.T. de Noisiel 65-6574/414	404 766.00	1/4	101 192.00	M.J.C./M.P.T. : 28 VOIX POUR (M. RATOUCHE et Mme JULIAN ne participent pas au vote) UNANIMITÉ
	FONJEP 65-6574/414	73 337.00	1/4	18 334.00	
TOTAL		478 103.00		119 526.00	
ACTION SOCIALE SANTE	C.C.A.S. de Noisiel 65-657362/520	96 812.00	1/4	24 203.00	28 VOIX POUR (M. VACHEZ et M. DIOGO ne participent pas au vote)
TOTAL		96 812.00		24 203.00	
SPORTS	HANDBALL CLUB DE NOISIEL	7 952.00	1/3	2 650.00	UNANIMITÉ
	MLV BASKET	11 155.00	1/3	3 718.00	
	ASA NOISIEL JUDO NOISIEL	2 674.00	1/3	891.00	
	FOOTBALL CLUB	22 989.00	1/3	7 663.00	
	TENNIS CLUB DE NOISIEL	4 798.00	1/3	1 599.00	
	CONTRATS D'OBJECTIF :				
	HANDBALL CLUB DE NOISIEL	7 089.00	1/3	2 363.00	
	MLV BASKET NOISIEL	4 793.00	1/3	1 597.00	
	FOOTBALL CLUB VIE ET LOISIRS A NOISIEL (VLAN) - SPORTS	9 081.00	1/3	3 027.00	
	NOISIEL LOGNES ATHLETISME	2 045.00	1/3	681.00	
TOTAL		74 076.00		24 689.00	
TOTAL		739 101.00		229 418.00	

DIT que les crédits correspondants à ces avances seront inscrits au Budget Primitif 2015

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le 23 DEC. 2014

23 DEC. 2014